

Compte rendu conseil municipal du 3 juillet 2017

Étaient présents : Yves LAFURY – Romain ARNAUD – Robert BRUN – Alain BONNETON – Catherine ARNAUD – Chantal BOSSY – Colette COUDERT –Christine FINAND MONDUEL - Suzanne LETY – Yann MILAN – Cyril PERRIOLAT – Éliane SOLETY

Absents ou excusés : Karine DENAUD (procuration à BOSSY C.) - Estelle FAURE (procuration à BONNETON A.) – Albert LAI (LAFURY Y.)

Secrétaire de séance : BONNETON A.

Raccordement SDED : M. MORCILLO Michel-Ange a déposé un permis de construire rue de Landrin pour deux maisons d'habitations jumelées ; le SDED a établi un devis pour le raccordement électrique qui s'élève à 12 339.24 € HT, le SDED finance à hauteur de 8 941.18 € et il reste à la charge de la commune 3 398.06 € qui seront remis à la charge du pétitionnaire. Voté à l'unanimité.

Monsieur le maire rappelle qu'en terme d'assainissement, les pétitionnaires doivent régler les travaux liés au branchement au réseau d'assainissement et sont soumis à une taxe de raccordement de 1 500 € (délibération en date du) pour le droit au branchement (afin d'être en adéquation avec les assainissements individuels).

Concessions et cave-urne au cimetière : Au vu des charges inhérentes à la gestion des lieux, un ajustement sur les communes avoisinantes semble nécessaire :

130 € pour une concession d'une place (1,10 m de large) pour 30 ans

260 € pour une concession de deux places (2.20 m de large) pour 30 ans

450 € pour une cave-urne pour 30 ans.

Sachant que pour les cave-urnes l'emplacement est vendu avec le casier. Voté à l'unanimité.

La mairie envisage d'agrandir le jardin du souvenir en installant d'autre cave-urne puisqu'il n'en reste plus que deux dans la première partie.

Une reprise des concessions à l'abandon est également en cours. Un procès-verbal de constat d'abandon sera prochainement affiché sur le panneau d'affichage de la mairie et au cimetière, pendant une période de un mois, à deux reprises et à quinze jours d'intervalle.

Création d'un poste d'agent administratif principal 2^{ème} classe : une délibération a été prise au Conseil municipal du mois de mars 2017, et suite à la mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, des grades ont été supprimés et remplacés, entre autre pour celui d'adjoint administratif 1^{ère} classe qui se nomme depuis le 1^{er} janvier 2017, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. La délibération doit donc être modifiée dans ce sens. Vote : 14 pour – 1 abstention.

Décision modificative n°1 : dans le cadre de la vente de la maison Revol, un diagnostic technique a été demandé. Le budget avait prévu une recette (produit de la vente) mais pas de dépense. Le compte 2138 est donc ouvert et 1 000 € sont virés des dépenses imprévues. Voté à l'unanimité.

Décision modificative n°2 : M. MORCILLO Emiliano avait déposé deux permis de construire, route de Bougé en 20 . Les constructions non réalisées deux ans après le dépôt de permis, la taxe d'aménagement a été restituée à M. MORCILLO et la mairie de son côté doit rembourser le trop perçu d'un montant de 1 718 €. Le compte 10223 sera ouvert afin de régler et un virement de 1 800 € sera effectué.

Achat de terrains pour passage doux : afin de concrétiser le cheminement piéton du chemin des Soupirs à la Route de Bougé, qui relie les deux OAP des Bois des Soupirs en direction du Centre village, il est nécessaire de faire l'acquisition de plusieurs terrains : la parcelle AD 237

propriété de Mme BOSGIRAUD Anne-Marie, d'environ 300 m², pour un montant de 300€. Voté à l'unanimité.

Une partie de la parcelle AD 241 appartenant à M DEGLETAGNE et Mme NOMDEDEU. et une bande de 2m de large sur la parcelle de M. BIED.

Un premier devis de bornage a été fait de 1 350 € et de 840 € pour un document d'arpentage. Voté l'unanimité.

DIVERS

- SYTRAD : 9 ha ne sont plus exploités, à la place des anciens casiers, un projet de panneaux photovoltaïques au sol a été proposé et présenté aux quatre maires. Un bail est toujours en cours avec le SYTRAD et la commune de St Sorlin ne souhaite pas le dénoncer. Ce projet pourrait rapporter aux quatre communes 4 000€ HT/an/hectare et à la Communauté de communes : 19 000 € par an, au département 22 100 €/an et à la région : 1 770 €/ans. Le SYTRAD s'est engagé à trouver une solution pour le bail.

- Éclairage public : un contrat d'économie de l'éclairage public en « garantie totale » a été présenté à M. le maire ; passage de la totalité des candélabres en leds, y compris l'éclairage du gymnase, abaissement de l'intensité pendant les heures d'extinction : 23 000 €/an pendant 7 ans (compris consommation et maintenance). Aujourd'hui c'est 12 500 €/an, et il a été prévu au budget 20 000 € ; il reste donc à rajouter 11 000 €/an pendant 7 ans. Le Conseil se donne un temps de réflexion pour donner une suite à ce projet.

- Convention avec CARTEL : pour le prêt des salles et de la cour de la mairie pour l'exposition.

- Inauguration de l'école et de la mairie : M. le maire remercie ses élus pour leur participation et le bon déroulement des cérémonies.

- Routes : reprises des trous. Début des travaux sur la route départementale en partant de St Sorlin jusqu'à Bougé.

- Gymnase : problème de recrutement de personnes pour poser et enlever le tapis au gymnase + disparition des tabourets, les derniers seront retirés et changés par des chaises.

- HLM Carbone Lorraine : réhabilitation des deux HLM, isolations extérieures...

- M. et Mme SEYVE Michel ont écrit un livre sur la population pendant la guerre dans le Nord Drôme, présentation possible par la bibliothèque.

29 juillet 2017 : concert/expo dans la cour de la mairie (entrée payante)

24 septembre 2017 : repas à midi avec concert à Chandonzet

DÉLIBÉRATIONS :

- Approbation du projet de raccordement individuel de M. MORCILLO M.A.

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Tarifs des concessions et cave-urnes

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 1 adopté à l'unanimité

- Décision modificative n°1

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Décision modificative n°1

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 1 adopté à la majorité

- Cheminement piéton : achat de la parcelle AD 237

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité